



Djibouti

**Project d'appui au  
Processus électoral de la  
République de Djibouti  
(Phase 1)**

**Document de Projet**

**Project Title**

Projet d'Appui au processus électoral de la République de Djibouti (Phase 1)

**UNDAF Outcome(s):**

D'ici à 2012, tous les acteurs élaborent et mettent en œuvre de manière participative et transparente des politiques de développement

**Expected CP Outcome(s):**

Tous les acteurs (gouvernement, Parlement, secteur privé, régions, société civile) participent à la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement

**Implementing Agency**

UNDP CO Djibouti

**Brief Description**

Malgré la tenue régulière de ces différents scrutins, le processus électoral Djiboutien comportent des faiblesses, notamment en ce qui concerne la participation des forces politiques aussi comme de la population aux élections. La stratégie d'intervention de ce projet se situe dans le cadre de l'objectif global du PNUD en matière de Gouvernance Démocratique. Elle vise, spécifiquement, à appuyer les institutions en charge de l'administration électorale à acquérir les capacité d'organisation et de gestion de cycles électoraux répondant au normes de qualités internationalement reconnues, et à aider les citoyens de la République de Djibouti, notamment les femmes, à exercer leurs droits et accomplir leurs devoirs civiques pour le choix de leurs représentants dans les instances dirigeantes.

Programme Period:	2012-2013
Key Result Area (Strategic Plan):	Fostering
Democratic Governance	
Atlas Award ID:	_____
Start date:	Nov 2012
End Date	Dec 2013_
PAC Meeting Date	_____
Management Arrangements	Direct Execution

YYYY AWP budget:	2012-2013
Total resources required	\$ 1.869.932
Total allocated resources:	
EU (Development partner)	
GPECS (Spain)	\$ 319.000
Unfunded budget:	0
In-kind Contributions:	

Approuvé par :

Ministère de l'Interieur  
Ministre



Signature

Date 25 Nov. 2012

PNUD  
Représentant Résident

Signature

Date 25 Nov. 2012

## Table de matières

Acronymes .....	5
<i>I. Analyse de la situation .....</i>	<i>6</i>
<i>II. Stratégie du projet.....</i>	<i>7</i>
<i>III. Éléments du projet.....</i>	<i>8</i>
Composante 1- Renforcement de la capacité national d'administration électorale.....	8
Composante 2 – Appui a l'éducation civique et la sensibilisation des acteurs électoraux.....	9
<i>IV. Arrangements de gestion du projet.....</i>	<i>11</i>
Gestion du projet.....	11
Coordination et supervision du projet.....	11
Structure d'organisation du projet .....	12
Modalités de financement du projet.....	12
Procédures de recrutement et d'acquisitions des biens et services.....	13
<i>V. Suivi et évaluation.....</i>	<i>13</i>
<i>VI. Contexte juridique .....</i>	<i>14</i>
<i>VII. Cadre de ressources et résultats (Resources and Results Framework).....</i>	<i>16</i>
<i>VIII. Risques et mesures de gestion.....</i>	<i>19</i>
<i>Annexe 1 : Termes de Référence.....</i>	<i>20</i>
<i>Annexe 2 : Budget du projet.....</i>	<i>21</i>

## Acronymes

ANE	Acteurs Non Etatiques
BV	Bureaux de Vote
CENI	Commission Nationale Electorale Indépendante
CNT	Centre National de Traitement
CP	Comité de Pilotage
CT	Comité Technique
CV	Centre de Vote
EAD	Electoral Assistance Division (UN Secrétariat)
MBV	Membres de Bureau de Vote
PAD	Political Affairs Division – Division des Affaires Politiques aux Nations Unies
PN	Police Nationale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne

## I. Analyse de la situation

Après le règlement du conflit armé de 1991/1994 qui a contraint le régime en place à amorcer une ouverture démocratique, une nouvelle constitution, adoptée par référendum, a été promulguée le 4 septembre 1992 pour permettre l'émergence d'un multipartisme politique et de liberté d'expression. La constitution ainsi élaborée a institué un cadre propice à la promotion d'une gouvernance démocratique en reconnaissant les droits humains fondamentaux, les principes de l'Etat de droit et la séparation des pouvoirs. Depuis, les autorités nationales djiboutiennes se sont régulièrement soumises à 4 élections présidentielles (1993, 1999, 2005, 2011) et 4 élections législatives (1992, 1997, 2003, 2008). La prochaine élection de l'Assemblée Nationale est prévue pour mars 2013.

De l'avis des experts<sup>1</sup>, les élections sont considérées comme démocratiques parce qu'elles sont ouvertes à toutes les organisations politiques légales. Il en va de même pour le système électoral qui est jugé relativement crédible dans la même enquête. En effet, cette appréciation est en cohérence avec la législation démocratique qui, formellement, met en place les instruments pour des élections ouvertes : une loi (n° 1/AN /92) qui définit les règles des élections, une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) pour l'organisation et un Conseil Constitutionnel pour examiner les éventuels recours en cas de contestation.

En effet pour la transparence des élections, le gouvernement a créé par la loi organique n° 11/AN/02/4ème L une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) chargée du contrôle des opérations électorales dont la composition et le fonctionnement sont définis dans le décret n°2002-0198/PR/MID. De surcroît en vue de permettre l'organisation équitable des élections, les référendums ainsi que toutes les élections sont placées sous la supervision du Conseil Constitutionnel qui veille à la régularité de toutes les élections (article 39).

Néanmoins, et malgré la tenue régulière de ces différents scrutins, le processus électoral Djiboutien comportent des faiblesses, notamment en ce qui concerne la participation des forces politiques aux élections. Par exemple, l'élection à l'Assemblée Nationale du 18 décembre 1992 et celle du 8 février 2012 au Conseils Régionaux ont été respectivement boycottées par les principales forces politiques de l'opposition, le Front pour Restauration de l'Unité et de la Démocratie (FRUD) et la coalition l'Union pour l'Alternance Démocratique (UAD). Il en est de même de l'élection présidentielle du 8 avril 2005 et celle du 8 avril 2011, à chaque fois remportées par le Président Ismail Omar Guelleh du Rassemblement Populaire pour le Progrès (RPP) membre de la coalition au pouvoir, l'Union pour la Majorité Présidentielle (UMP). La controverse a

---

<sup>1</sup> Voir enquête sur la bonne gouvernance CEA, Mai 2007.

souvent porté essentiellement sur des allégations de fraudes pendant la période pré-électorale, la restriction des libertés publiques (liberté de manifestation et de presse) ; mais aussi et surtout sur la modification de la Constitution par le parlement (largement dominé par l'UMP) qui a permis au Président de la République de briguer un 3<sup>ème</sup> mandat.

Le Ministère de l'Intérieur chargé de l'organisation des élections, et lequel a déjà une longue expérience en l'organisation des élections, a récemment mis en place une structure au sein du Ministère a fin du rationaliser l'administration électorale. Le présent Projet qui s'inscrit dans une optique de développement des capacités institutionnelles plus durables, vise à appuyer l'administration électorale de Djibouti pour l'organisation du prochain procès électoral aussi comme à renforcer la crédibilité du processus.

## **II. Stratégie du projet**

La stratégie d'intervention du Projet se situe dans le cadre de l'objectif global du PNUD en matière de gouvernance démocratique. Elle vise, spécifiquement, à appuyer les institutions en charge de l'administration électorale à acquérir les capacité d'organisation et de gestion de cycles électoraux répondant au normes de qualités internationalement reconnues, et à aider les citoyens de la République de Djibouti, notamment les femmes, à exercer leurs droits et accomplir leurs devoirs civiques pour le choix de leurs représentants dans les instances dirigeantes.

Cette stratégie vise spécifiquement à appuyer l'administration électorale dans l'organisation de l'échéance électorale des Elections Législatives dans les meilleures conditions et à mobiliser les ressources nécessaires. Elle repose sur les avantages comparatifs en termes d'expertise technique et d'impartialité des Nations Unies et des autres partenaires qui accompagneront le processus, en collaboration avec le Département des Affaires Politiques des Nations Unies à travers la Division d'Assistance Électorale.

Ce projet s'inscrit en outre dans une logique de long terme, de façon à accroître les capacités en matière électorale. Les interventions proposées visent en outre à renforcer la participation de la société civile au processus. Le projet prévoit la mise en place d'un appui d'assistance technique dotée de compétences spécifiques à mettre à la disposition de l'administration électorale. Un programme de sensibilisation et d'éducation civique et un volet communication permettront en outre de garantir le déroulement du processus dans un cadre apaisé.

Les experts internationaux qui apporteront leur appui devront former et transférer leurs compétences aux partenaires nationaux dans le cadre de leur mandat. Le projet sera mis en œuvre en respectant les principes de transparence et d'équité. Les

questions de genre et la promotion de la participation des femmes à tous les niveaux seront prises en compte.

En tout état de cause, le domaine des élections étant un domaine particulièrement sensible, il doit bénéficier d'une garantie morale, matérielle et financière à travers un mécanisme de coordination permettant d'assurer l'efficacité du processus. La stratégie adoptée dans ce cadre est la mise en commun des contributions des partenaires extérieurs dans un mécanisme de financement appelé "Panier de fonds", qui sera géré par le PNUD pour permettre un meilleur suivi du niveau du financement et une allocation judicieuse des ressources, sous la supervision d'un Comité de Pilotage.

Ce projet procède de la volonté des partenaires extérieurs d'accompagner le processus électoral, dont la réussite constitue un défi majeur pour le pays. En ce sens, il se propose de renforcer les capacités organisationnelles, techniques, financières et opérationnelles des acteurs impliqués dans l'organisation des élections, notamment les structures du Ministère de l'Intérieur, principale bénéficiaire de l'assistance électorale. Le Projet, dans sa première phase décrite dans ce document (Octobre 2012 – Mai 2012), est axé sur deux (2) composantes comme suit :

- Composante 1- Renforcement de la capacité nationale d'administration électorale
- Composante 2 – Appui à l'éducation civique et la sensibilisation des acteurs électoraux
- Composante 3 - Appui logistique et informatique

Une potentielle deuxième phase du projet pourra être conçue pour soutenir le Ministère de l'Intérieur à faire la mise en œuvre des recommandations à long-terme faites par la mission NAM<sup>2</sup> des Nations Unies en Septembre 2012, notamment l'harmonisation des différentes lois et décrets qui conforment le cadre légal électoral et leur codification dans un seul code électoral.

### **III. Éléments du projet**

#### **Composante 1- Renforcement de la capacité nationale d'administration électorale**

Le présent Projet vise à assurer la durabilité de l'action et la pérennisation des acquis, le développement des capacités, le transfert des compétences et, à terme, renforcer la crédibilité du processus électoral. Ces objectifs concourent à renforcer les capacités

---

<sup>2</sup> Le Gouvernement de Djibouti a adressé au Sous-secrétaire général des Nations Unies une requête datée du 14 août 2012 par laquelle le Gouvernement sollicite l'assistance de l'ONU pour l'organisation des prochaines élections législatives. Faisant suite à cette requête, le Sous-secrétaire général, Coordonnateur des activités électorales, a dépêché à Djibouti une mission d'évaluation des besoins en assistance électorale (NAM) du 15 au 24 septembre 2012.



nationales, qui ont déjà une expérience considérable en l'administration des élections mais qui vont se bénéficier de formation additionnel. Tous les experts internationaux qui travailleront en appui l'administration électorale Djiboutienne devront former et transférer leur savoir-faire et leurs compétences aux partenaires nationaux dans le cadre de leur mandat.

Le projet accompagnera la mise en place des préparations pour les élections législatives du 2013, en faisant notamment un plaidoyer pour une structuration qui prône une primauté de la professionnalisation dans les structures d'administration électorale du Ministère de l'Intérieur.

Le Projet aura un Conseiller Electoral (pendant 6 mois) spécialisé en administration électorale et planification opérationnel qui offrira un appui aux structures nationales pour la planification des opérations électorales et qui transféra son expertise aux partenaires nationaux. Le Conseiller Electoral coordonnera, en liaison avec le point focal de la gouvernance démocratique du PNUD, le travail des experts ponctuels, notamment l'expert en systèmes électorales, l'expert en procédures électorales, l'expert en formation, et l'expert en éducation civique et communication.

Le travail des experts ponctuels renforcera les capacités des partenaires nationaux et contribuera au mieux déroulement du processus électoral pour les élections législatives de 2013. Conjointement avec le Ministère de l'Intérieur, le Conseiller Electoral identifiera les areas d'expertise exacte que devront avoir chaque 'un des experts. Notamment, les areas de planification des opérations, le développement de procédures électorales, et la stratégie de formation des agents des bureaux de vote et la production des matériaux pertinents, seront bénéficiées de l'appui technique du projet. La planification et déroulement de l'éducation civique se bénéficiera aussi de l'appui, tel qui est décrit dans la composante 2 du projet.

## **Composante 2 – Appui a l'éducation civique et la sensibilisation des acteurs électoraux**

L'éducation civique et la sensibilisation des électeurs et autres acteurs politiques a pour fonction le transfert de l'ensemble des connaissances nécessaires pour promouvoir la participation effective et efficace des populations aux élections législatives de 2013. Le volet aura pour objectif de renforcer les efforts du Ministère de l'Intérieur en vue de la sensibilisation des populations hommes et femmes sur le processus électoral et contribuer à la réalisation d'une campagne avec entre autre l'utilisation des mass media à l'intention de la population, des partis politiques et autres groupes concernés qui couvrira les différents aspects et phases du processus électoral (importance des élections, comportement pendant la campagne, confidentialité du vote, procédures de vote). Les partis politiques vont bénéficier de séances informatives sur les différents

préparatifs que l'administration électorale mis en œuvre dans chaque 'une des phases du processus électoral.

Ce volet sera également axé sur les droits et devoirs civils des électeurs, sur les composantes et acteurs clés du système politico juridique et leur mode de fonctionnement/d'interaction avec les citoyens.

Une analyse de la situation concernant la sensibilisation et l'éducation civique électorale en Djibouti sera conduite dès l'arrivée de l'expert en éducation civique et communication et devra identifier les besoins et insuffisances qu'il faudra adresser de façon articulée et compréhensive pour permettre aux différents acteurs d'apporter leurs contributions et ainsi contribuer à une participation massive et éclairée et à des élections inclusives et apaisées. Cette analyse qui se traduira par un plan opérationnel devra proposer une méthodologie de mise en œuvre ainsi qu'une analyse détaillée des coûts.

Par conséquent, cette composante vise à apporter un appui financier et en expertise à l'administration électorale permettant à l'institution de concevoir et développer son programme de sensibilisation/éducation civique visant respectivement l'information de l'électeur et l'éducation civique des citoyens, des partis politiques et autres groupes concernés.

### **Composante III - Appui logistique et informatique**

Le projet assurera l'acquisition de certains matériels nécessaires pour l'organisation de l'élection législative. Ces opérations se feront en conformité avec les règles et procédures administratives du PNUD. Cela inclut :

- La mise à jour du plan d'acquisition couvrant toutes les activités financées par le Projet;
- L'obtention de cotations/devis de la part des vendeurs locaux et étrangers pour les acquisitions ;
- La préparation de comparatifs des prix, comprenant les analyses nécessaires, et l'attribution des contrats de fournitures et de services ;
- Le traitement des factures des fournisseurs sur reçu et certification des biens ou des services et la liaison avec les unités Opérations et Finances du PNUD pour assurer un paiement rapide ;

Ces opérations concernent les acquisitions suivantes :

- Achat d'équipement du transport pour l'administration électorale (3 véhicules tout terrain 4x4, 29 véhicules utilitaires pick-up)
- Achat d'équipement Informatique pour l'administration électorale (Serveurs, Ordinateurs, Onduleurs, Imprimantes, Copieurs)

- Achat d'équipement bureautique pour l'administration électorale (Mobiliers de bureaux divers)

## **IV. Arrangements de gestion du projet**

### **Gestion du projet**

Le projet fera l'objet d'une modalité d'exécution mixte directe et nationale (DEX/NEX) Les volets relatifs à l'assistance technique liés aux deux premières composantes feront l'objet d'une mise en œuvre directe par le PNUD tandis que la composante relative à la logistique & équipements informatiques sera mise en œuvre par la partie nationale. A cette fin, le Ministère de l'intérieur désignera un directeur de projet conformément aux directives applicables au NEX. L'assistance électorale sera exécutée par la mise à disposition du Ministère de l'Intérieur d'experts ponctuels pour toute la durée du projet, couvrant l'ensemble du processus électoral des élections législatives. Les experts seront mis à la disposition de du Ministère de l'Intérieur mais travailleront également avec d'autres acteurs, notamment, les organisations de la société civile et les médias et les autres partenaires intervenant dans le cadre global de l'appui au processus électoral.

Ces experts seront sous la supervision d'un Conseiller Electoral. Ils seront sélectionnés en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, la Division de l'Assistance Électorale du Département des Affaires Politiques des Nations Unies, les partenaires contribuant au Panier de fonds et le bureau du PNUD.

### **Coordination et supervision du projet**

Afin de parvenir à une bonne synergie entre les interventions des différents partenaires, il est prévu dans le cadre de ce projet, de maintenir le Comité de Pilotage dont le Projet constituera le secrétariat.

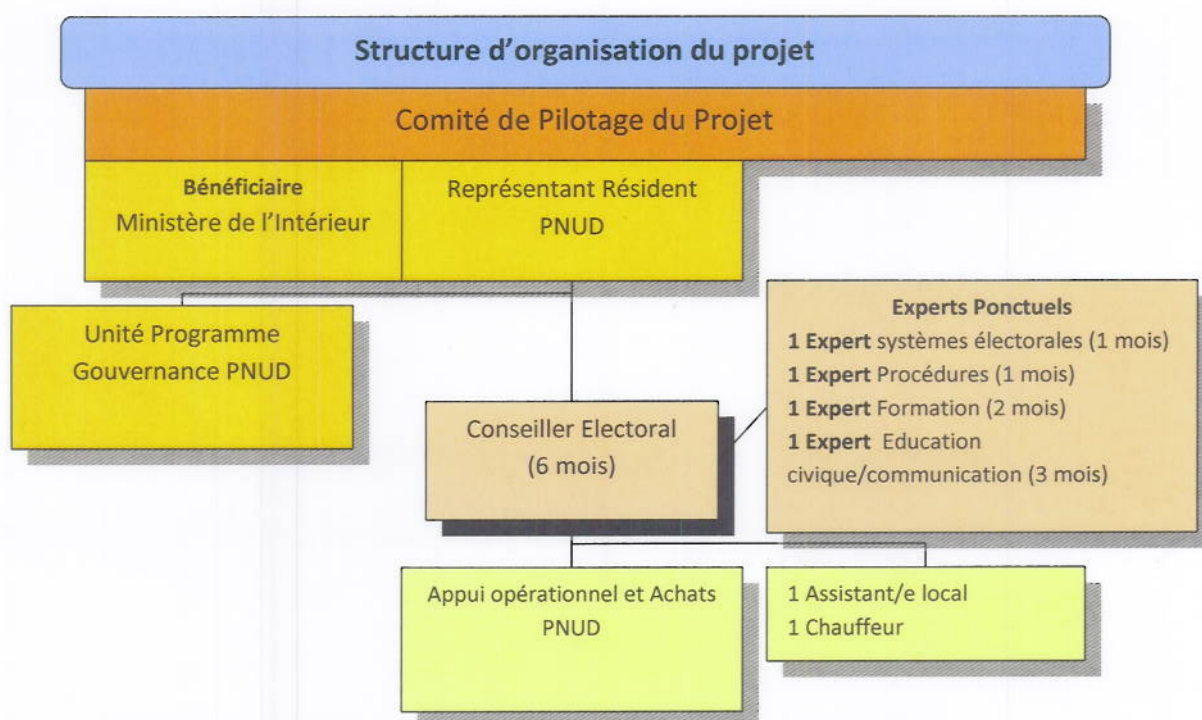
Le Comité de Pilotage du projet sera mis en place, afin d'appuyer le processus électoral à travers le Panier de fonds géré par le PNUD. Sur la base des priorités du chronogramme électoral, ce comité supervisera la gestion des fonds et adoptera le plan d'activités opérationnel détaillé du programme d'appui au processus électoral de chaque composante. Il inclut, en qualité de membres, les représentants Ministère de l'Intérieur, l'ensemble des contributeurs au financement et autres bailleurs bilatéraux. Le Comité de Pilotage est co-présidé par le Ministre de l'Intérieur et le Représentant Résident du PNUD. Les travaux du Comité de Pilotage sont facilités par le point focal de gouvernance démocratique du PNUD en étroite collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et avec l'appui du Conseiller Electoral.

Le Secrétariat du Comité est assuré par le Conseiller Electoral, qui rend compte des activités du projet et informe les intervenants sur l'utilisation des ressources. Le Conseiller Electoral fait le point sur l'état d'avancement des activités et des contraintes susceptibles d'en compromettre le bon déroulement.

Le Comité de Pilotage se réunit sur une base mensuelle et autant de fois que de besoin, sur convocation du Représentant Résident du PNUD. Il délibère et statue de manière consensuelle.

### Structure d'organisation du projet

Le Projet aura un Conseiller Electoral pendant 6 mois qui coordonnera, en liaison avec le point focal de la gouvernance démocratique du PNUD, le travail des experts ponctuels, notamment l'expert en systèmes électorales, l'expert en procédures électorales, l'expert en formation, et l'expert en éducation civique et communication. Le projet aura aussi un/e assistant/e local et un chauffeur. Les achats seront effectués par l'structure d'achats du PNUD en Djibouti.



### Modalités de financement du projet

Les partenaires au développement contribuant au financement du projet, dans le cadre d'un Panier de fonds, et vont conclure des accords séparés de partage des coûts (ou, dans le cas spécifique de la UE, une convention de contribution) avec le PNUD. Le projet sera mis en œuvre par le PNUD sous la modalité d'exécution directe (DEX).

Les Partenaires au Développement acceptent le principe d'un Panier de fonds où les fonds ne ciblent pas des lignes budgétaires spécifiques. En effet, les rapports financiers et techniques porteront sur le Panier de fonds dans son ensemble et non sur les contributions de chacun. Les montants des contributions initialement annoncées par les partenaires sont ceux pris en considération dans l'élaboration des activités du projet

dans sa version actuelle. Toutefois d'autres contributions et des révisions subséquentes seront apportées au projet au fur et à mesure de la concrétisation de ces contributions. Le Comité de Pilotage du Projet sera l'instance qui décidera de ces modifications ultérieures.

Le PNUD reconnaît l'importance de garantir la visibilité des partenaires au développement comme contribuant au Panier pendant chaque phase du projet. Des mesures et des initiatives spécifiques seront prises afin d'assurer la perception adéquate et la visibilité du rôle et des efforts de chaque Partenaire au Développement dans la mise en œuvre du Projet. Dans ce sens, les coûts liés aux actions de visibilité sont considérés comme éligibles dans le budget dudit projet.

La contribution au titre de la participation aux coûts doit inclure une part calculée au prorata des frais de Service de Gestion Générale de 7%, ainsi que les frais directs liés à la gestion du projet indiqués dans le budget du projet. L'utilisation des contributions non dépensées en raison de changements dans l'application du projet est négociée avec les donateurs.

### **Procédures de recrutement et d'acquisitions des biens et services**

L'acquisition de biens, services et de l'assistance technique, ainsi que la supervision des actifs, est sous la responsabilité du Conseiller Electoral qui doit mener cette tâche en étroite collaboration avec les opérations du PNUD.

L'acquisition sera réalisée en accord avec les règles et règlements du PNUD, en prenant en compte les principes de rentabilité et de meilleures pratiques en matière d'acquisition.

Sauf en cas d'existence d'avantages comparables et d'accords cadre à long terme (LTAs), les activités liées au Panier de fonds qui sont sous-traitées feront l'objet d'appels d'offres conduits par le PNUD, conformément aux règles et règlements.

La sélection des experts serait faite selon les règles et procédures du PNUD, tenant compte des exigences de compétition et diversité stipulées par ces instruments. Le PNUD accepte de mener le processus de sélection des experts dans un délai raisonnable tenant compte des opérations électorales et que la sélection des l'ensemble des experts nécessaires peut être complétée à des différents stades du processus tenant compte des besoins. La sélection des experts sera faite en étroite collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et les partenaires au développement contribuant au Panier de fonds.

## **V. Suivi et évaluation**

Le Projet fera l'objet d'un suivi régulier à travers les réunions hebdomadaires des membres du Projet avec le point focal PNUD pour la gouvernance démocratique et les réunions du Comité de Pilotage pour faire l'état d'avancement des activités.

Un rapport final d'exécution axé sur les résultats sera élaboré par le Projet et soumis à l'appréciation des bailleurs. Une réunion d'information multipartite sera organisée à la fin du Projet pour tirer les leçons apprises. Le Projet fera également l'objet d'un audit conformément aux procédures du PNUD et d'une évaluation finale.

Cette évaluation aura pour objet de déterminer dans quelle mesure les indicateurs préalablement identifiés auront été remplis. Ces indicateurs, qui reflètent les standards internationaux en la matière, portent, en particulier, sur les aspects suivants :

- Évaluation des attributions de la CEI et de ses relations avec l'Administration ;
- Évaluation de la qualité des listes électorales ;
- Participation des acteurs nationaux aux décisions relatives au processus électoral;
- Mécanisme de règlement des contentieux électoraux ;
- Appui à la Société Civile et prise en compte du Genre.

## **VI. Contexte juridique**

L'administration globale du projet sera régie par les procédures et règlements du PNUD contenus dans le Manuel de programmation dans le contexte politique défini par le Conseil d'Administration. Le Plan d'Action de Programme Pays (PAPP) pour 2008/2012 entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le Développement régira la gestion de ce projet.

Le présent document de projet constitue l'instrument visé dans l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement de la République du Djibouti et le Programme des Nations Unies pour le développement, signé en octobre 1979.

D'une manière générale, et à l'exception de l'Union Européenne, les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document de projet n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du projet ;
- les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les produits et les activités du projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou augmentation des coûts dus à l'inflation.
- les révisions pour l'accroissement des dépenses du personnel ou d'autres frais dus à l'inflation ou à d'autres causes.

En ce qui concerne l'Union Européenne, ce sont les clauses de l'annexe 2 relative aux « Conditions Générales » qui s'appliqueront en cas de modification de la convention. Ainsi, et comme stipulé dans l'article 9-Modification de la Convention :

- Toute modification de la Convention, y compris de ses annexes, sera établie par écrit et fera l'objet d'un avenant.
- Lorsqu'une modification apportée à la Description ou au Budget de l'Action n'affecte pas le but essentiel de l'Action et que son incidence financière se limite à un transfert à l'intérieur d'une même rubrique du budget, y compris l'annulation ou l'introduction d'un poste, ou à un transfert entre rubriques du budget impliquant une variation (le cas échéant, cumulée) inférieure ou égale à 15 % du montant initial (ou du montant modifié par un avenant antérieur) par rapport à chaque rubrique concernée de coûts éligibles, le PNUD pourra amender le budget et doit en informer l'Union Européenne par écrit.

## VII. Cadre de ressources et résultats (Resources and Results Framework)

### Effets attendus Programme du pays :

- Tous les acteurs (gouvernement, Parlement, secteur privé, régions, société civile) participent à la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement

### Produits escomptés :

- Les capacités des principaux acteurs dans la gestion électorale est renforcée

### Lignes de Service MYY: Fostering democratic governance

**Stratégie de Partenariat :** Un partenariat stratégique sera établi avec d'autres partenaires techniques et financiers ainsi que les partenaires bilatéraux

### Titre et numéro du projet dans Atlas (ATLAS Award ID) :

RESULTATS ATTENDUS	CIBLES ANNUELS	ACTIVITES INDICATIVES	PARTIES RESPONSABLES	APPORTS
<p><b>Résultat 1. Renforcement des capacités techniques du ministère en matière électorale</b></p> <p><i>Référence initiale :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacités limitées à la fois au niveau des acteurs nationaux et locaux.</li> </ul> <p><i>Indicateurs :</i> Capacités planification électorale renforcée</p> <p><i>Code électoral disponible</i></p>	<p><b>Cibles (Année 1)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ appui technique au niveau central en planification électorale</li> </ul>	<p><b>Activité 1.1 : Renforcement des capacités techniques du ministère en matière électorale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement et mise à disposition d'un Conseiller Electoral pour une période de 6 mois</li> <li>• Recrutement et mise à disposition de 3 experts ponctuels en systèmes électoraux, en procédure électorale,</li> <li>• Un Assistant cadre national et un chauffeur seront également recrutés pour appuyer les efforts du Ministère</li> </ul>	Ministère de l'Intérieur	198.000 US\$



<p><b>Résultat 2. Appui à l'éducation civique et la sensibilisation des acteurs électoraux</b></p> <p><i>Référence initiale :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu ou pas de campagnes d'éducation civique à destination des populations sur les élections</li> </ul> <p><i>Indicateurs :</i></p> <p><i>Programme et méthodologie de sensibilisation &amp; éducation civique disponibles</i></p>	<p><b>Cibles (Année 1)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse de la situation en matière de sensibilisation et éducation civique</li> </ul>	<p><b>Activité 2.1 : Appui à l'éducation civique et la sensibilisation des acteurs électoraux</b></p> <p>Les activités concerneront, entre autres, les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un (1) expert en formation et en éducation civique identifié et recruté et mis à la disposition du Ministère de l'intérieur</li> </ul>	<p>Ministère de l'intérieur</p>	<p>Budget : 99.000\$</p>
<p><b>Résultat 3. Appui logistique et informatique</b></p> <p><i>Référence initiale :</i> Moyens logistiques et informatique insuffisants pour la conduite des élections</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Nombre d'équipement mis à disposition</li> </ul>	<p><b>Cibles (Année 1)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens adéquats mis à la disposition du Ministère</li> </ul>	<p><b>Activité 3.1 : Appui logistique et informatique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition et mise à disposition d'un appui logistique &amp; informatique au Ministère et différentes subdivisions régionales</li> </ul>	<p>Ministère de l'intérieur</p>	<p>Budget : 1.450.000 \$</p>



## VIII. Risques et mesures de gestion

En ce qui concerne les risques, il existe deux catégories principales, à savoir :

(1) les risques liés au contexte politique qui risquent de retarder la possibilité de tenir des élections en 2013. Ces risques sont liés à :

- Le fichier électoral (ouverture, mis à jour et validation du fichier actuel)
- L'acceptation par tous les partis politiques du processus électoral, notamment du système électoral actuel ou bien d'une potentielle réforme du système électoral

et (2) les risques liés aux déficits des structures de gestion du processus électoral, à l'état d'avancement des opérations pré-électorales et de planification/préparation des opérations électorales et postélectorales.

En étroite relation avec ce risque, celui concernant la disponibilité des ressources nécessaires au financement de l'ensemble des activités électorales à temps peut avoir comme conséquence le retard du chronogramme électoral.

Les mesures de réponse aux risques (liés aux déficits des structures de gestion des processus électoraux, à l'état d'avancement des opérations pré-électorales et de planification/préparation des opérations électorales et postélectorales) passent par la coordination des opérations et activités électorales assurée par le Ministère de l'Intérieur.

La mise en œuvre de ce projet dépend également de la réalisation des préalables ci-après :

- Un climat apaisé et sécurisé
- Publication du calendrier électoral définitif

## **Annexe 1 : Termes de Référence**

## Annexe 2 : Budget du projet

Budget du projet		Cost (USD)
Components		
<b>COMPONENT 1: Renforcement de la capacité national d'administration électorale</b>		
Actions	Budget accounts	Cost (USD)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Operational planning support for the organisation of the 2013 legislative elections</li> </ul>	Conseiller Electoral (6 months = forfait including flight )	\$ 104,000.00
<ul style="list-style-type: none"> <li>Support provided for the consideration and preparation of a potential reform on the electoral system to include a certain proportionality level to the National Assembly electoral system</li> </ul>	1 Expert on electoral systems (1 month = forfait including flight)	\$ 20,000.00
<ul style="list-style-type: none"> <li>Support and training given for the elaboration of electoral procedures</li> </ul>	1 Expert on electoral procedures (1 month = forfait including flight )	\$ 17,000.00
<ul style="list-style-type: none"> <li>Support given for the elaboration of a training strategy and its implementation, targeting Prefets, polling staff, media and other identified electoral actors</li> </ul>	1 Expert on electoral training (2 months = forfait including flight)	\$ 30,000.00
	Venues rental	\$ 4,000.00
	Audio-visual training equipment and printing	\$ 5,000.00
	<b>Subtotal Component 1</b>	<b>\$ 180,000.00</b>
<b>COMPONENT 2: Appui a l'éducation civique et la sensibilisation des acteurs électoraux</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sound technical assistance is provided on the design and implementation of a civic education and sensibilisation strategy</li> </ul>	1 Expert Education civique/communication (3 months = forfait including flight )	\$ 45,000.00
<ul style="list-style-type: none"> <li>Design and production of voter education materials</li> </ul>	Company & contracts (banners, TV spots, radio jingles...)	\$ 50,000.00

• Set up of meetings with civil society, media and political parties	Workshops (venue rental)	\$ 4,000.00
<b>COMPONENT 3: Appui logistique et informatique</b>		<b>Subtotal Component 2 \$ 99,000.00</b>
• Achat d'équipement du transport pour l'administration électorale	3 Vehicules tout terrain 4x4	\$ 190,000.00
• Achat d'équipement Informatique pour l'administration électorale	29 Vehicules utilitaires Pick-up	\$ 786,000.00
• Achat d'équipement bureautique pour l'administration électorale	Serveurs ,Ordinateurs,Onduleurs,Imprimantes,Copieurs Mobiliers de bureaux divers	\$ 349,600.00
<b>Administration support</b>		<b>Subtotal Component 3 \$ 1,450,600.00</b>
• Support to the project execution	1 Assistant/e local (6 months)	\$ 12,000.00
	1 Driver (6 months)	\$ 6,000.00
<b>Subtotal Administration support \$ 18,000.00</b>		
<b>Subtotal all components \$ 1,747,600.00</b>		
<b>TOTAL COST \$ 1,869,932.00</b>		